

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 911

9 avril 2014

### SOMMAIRE

<b>BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l.</b> .....	<b>43703</b>	<b>Leys Investments S.A.</b> .....	<b>43684</b>
<b>Caroline Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>43720</b>	<b>LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>43685</b>
<b>CEB Unicorn S.à r.l.</b> .....	<b>43682</b>	<b>Management Golf et Propriétés S.A.</b> .....	<b>43728</b>
<b>CPI Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>43728</b>	<b>Mandarin Capital Management S.A.</b> .....	<b>43682</b>
<b>CRD Partners Sàrl</b> .....	<b>43682</b>	<b>Occitan Investments S.A.</b> .....	<b>43687</b>
<b>Crystal Turquoise S.à r.l.</b> .....	<b>43682</b>	<b>Omnium d'Investissement</b> .....	<b>43687</b>
<b>Cuprum Holding Limited</b> .....	<b>43690</b>	<b>Ondina S.à r.l.</b> .....	<b>43687</b>
<b>Eupraxia a.s.b.l.</b> .....	<b>43723</b>	<b>Ondina S.à r.l.</b> .....	<b>43686</b>
<b>Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS</b> .....	<b>43725</b>	<b>OTBYT S.à r.l.</b> .....	<b>43686</b>
<b>Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office</b> .....	<b>43684</b>	<b>Paramina Sàrl</b> .....	<b>43685</b>
<b>Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office</b> .....	<b>43684</b>	<b>Pardus S.à r.l.</b> .....	<b>43686</b>
<b>Ibérique de Participations S.A.</b> .....	<b>43683</b>	<b>Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>43728</b>
<b>Immo Garant S.A.</b> .....	<b>43683</b>	<b>Paunsdorf/Zwickau Arcaden</b> .....	<b>43689</b>
<b>Immo Martyfer s.à r.l.</b> .....	<b>43683</b>	<b>PB4 S.A.</b> .....	<b>43689</b>
<b>International Business Consultants S.A.</b> .....	<b>43727</b>	<b>Pierre Wagner et Cie, s.à r.l.</b> .....	<b>43688</b>
<b>Inveralux S.A.</b> .....	<b>43728</b>	<b>Plasma Metal S.A.</b> .....	<b>43686</b>
<b>InVest Energy Europe S.à r.l.</b> .....	<b>43684</b>	<b>Qatar Heart Laboratories Holding S.A.</b> ..	<b>43688</b>
<b>Issy les Moulineaux S.à r.l.</b> .....	<b>43683</b>	<b>Quantum Leap</b> .....	<b>43688</b>
<b>LDV Ocean S.à r.l.</b> .....	<b>43685</b>	<b>Rafflesia S.à r.l.</b> .....	<b>43689</b>
<b>Les Jardins d'Alysea S.A.</b> .....	<b>43685</b>	<b>R.A.S.A.</b> .....	<b>43688</b>
		<b>Rouge Tomate Group</b> .....	<b>43687</b>
		<b>Timken Global Treasury</b> .....	<b>43713</b>
		<b>Turbine Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>43716</b>

**CRD Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 1, Um Quart.  
R.C.S. Luxembourg B 145.760.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2014*

Il résulte de l'AGE tenue ce 14 février 2014 ce qui suit:

Cession de 25 parts de Mr Michel Baeyens, né le 05-06-1963 à B-2800 Malines et domicilié 22 boîte 5, rue des Vieilles Prisons à B-1400 Nivelles.

en faveur de Madame Christelle BERGERET, né le 06-01-1974 à B- 7060 Soignies et domiciliée à 2 Chemin Hurtebize à B-1430 Rebecq

CRD Partners Sàrl.

Référence de publication: 2014025225/14.

(140030816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**CEB Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.978.

—  
En date du 10 février 2014, Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société CEB Unicorn S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121978.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014025206/13.

(140030848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.665.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013*

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Crystal Turquoise S.à r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014025189/15.

(140030639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que suite à un changement d'adresse, Monsieur Marco Cerrina Feroni, administrateur, est désormais domicilié via Monte di Pietà 12, 20121 à Milan, Italie.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025496/12.

(140030792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Immo Garant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4810 Rodange, 249, rue du Clopp.  
R.C.S. Luxembourg B 83.285.

—  
*Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27.12.2013*

*Résolution unique du 27.12.2013*

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Mme Nadine Wuest épouse De Felice demeurant 249 rue du Clopp L-4810 Rodange est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat de l'ancien commissaire aux comptes, la société BOPPEL Sarl., ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 48.568, prend fin le 26.12.2013.

*Pour le conseil d'administration*

IMMO GARANT S.A.

249, rue du Clopp

L-4810 RODANGE

Marco De Felice

Référence de publication: 2014025394/19.

(140030490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014025390/10.

(140030507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Immo Martyfer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, Letzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.620.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025395/9.

(140030654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 14/02/2014*

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat du Conseil de gérance avec effet à partir du 14 février 2014:

\* Brian Conroy, en tant que Gérant de type A;

\* Andrew Whitty, en tant que Gérant de type A;

\* Bastow Charleton S.à r.l., en tant que Gérant de type B.

Durée du mandat pour les trois gérants: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014025382/16.

(140030473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes annuels de la Société de droit étranger au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Signature

Référence de publication: 2014025349/15.

(140030309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes annuels de la Société de droit étranger au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Signature

Référence de publication: 2014025350/15.

(140030310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**InVest Energy Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.315.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société  
Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Elin Sjöling.

I hereby tender my resignation as Manager B of your company  
Luxembourg, January 10, 2014.

Elin Sjöling.

Référence de publication: 2014025381/11.

(140030648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Leys Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.041.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2014025464/13.

(140031034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**LDV Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 116.425.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025462/9.

(140030352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

*Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014025488/16.

(140030735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 159.468.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 octobre 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2013 que:

1. Administrateur, démissionnaire avec effet immédiat:

Monsieur Bruno BEERNAERTS

162 rue de Reckenthal

L-2410 STRASSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025447/16.

(140030493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 136.775.

*Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 30 juillet 2013 sous la référence L130131697*

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christina Horf.

Référence de publication: 2014025558/13.

(140030409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Ondina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.000,00.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 179.653.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance qui s'est tenu le 18 février 2014.*

*Résolution:*

Le conseil de gérance décide de faire enregistrer la dénomination entière des associés à savoir Monsieur Antonio Francesco Di Naro et Madame Alessandra Berardi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014025552/15.

(140030687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**OTBYT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.  
R.C.S. Luxembourg B 182.242.

—  
*Extrait pour dépôt de cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts que le capital social de la société OTBYT S.à r.l. est détenu avec effet au 27 décembre 2013 à concurrence de mille (1.000) parts sociales, c'est-à-dire 100%, par Monsieur Clemens ZANKEL, Diplomingénieur, né le 8 avril 1977 à Meyrin (Suisse), demeurant à CH-1936 Verbier, 123, Chemin de Plan Pra.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): ...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014025554/16.

(140030723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.515.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pardus S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014025559/11.

(140030873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Plasma Metal S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1817 Luxembourg, 58, rue d'Ivoix.  
R.C.S. Luxembourg B 22.399.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PLASMA METAL S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014025576/12.

(140030781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Ondina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.653.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance qui s'est tenu le 17 février 2014.*

*Résolution*

Le conseil de gérance décide de faire enregistrer la dénomination entière des gérants à savoir Monsieur Antonio Francesco Di Naro, Madame Alessandra Berardi et Monsieur Martin Arthur Rutledge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014025551/15.

(140030328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Omnium d'Investissement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 144.378.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 février 2014, a renouvelé le mandat du gérant.

- TERES, société à responsabilité limitée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 141.013, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 février 2014.

*Pour OMNIUM D'INVESTISSEMENT*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014025550/15.

(140030666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Occitan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.922.

—  
Je présente ma démission comme administrateur de votre société

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Elin Sjöling.

I hereby tender my resignation as Director of your company

Luxembourg, January 14, 2014.

Elin Sjöling.

Référence de publication: 2014025548/11.

(140030675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Rouge Tomate Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.169.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014025588/13.

(140031026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**R.A.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.047.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 17 février 2014 les résolutions suivantes:

L'Assemblée prend acte de la démission de:

- Montbrun Révison S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement et pour une durée de 6 ans:

- Benoy Kartheiser Management, ayant son siège social, 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 33 849.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2014025582/17.

(140030830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Quantum Leap, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 157.285.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 9 janvier 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Quantum Leap s.à r.l., dont le siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été dénoncé en date du 14 mai 2012, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.285, ordonnée en liquidation par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, en date du 24 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014025580/17.

(140030656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Qatar Heart Laboratories Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.622.

—  
- Monsieur Simon Hauxwell, administrateur de la Société, ayant son adresse au 30, rue de l'Ecole, L-5431 Lenningen, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné avec effet au 20 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025579/10.

(140030721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 11.193.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014025569/10.

(140030905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---



**Rafflesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 73.012.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.241.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 16 décembre 2013*

1. La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat de Gérant, est actée avec effet immédiat.

2. Madame Annick LEBLON, employée privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que Gérante en son remplacement avec effet au 8 janvier 2014 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Certifié sincère et conforme

RAFFLESIA S. à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014025590/20.

(140030544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**PB4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.451.

—  
Par décision du Conseil d'administration tenu le 17 février 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Madame Rossana DI PINTO, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son pré-décèsseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PB4 S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014025573/17.

(140030262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.913.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

—  
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé ta Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014025567/17.

(140030368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.110,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.760.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of January,  
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cuprum GP Limited, a company limited by shares duly incorporated and validly existing pursuant to and in accordance with the laws of the Isle of Man, having its corporate seat at Fort Anne, Douglas IM1 5PD, registered with the Companies Registry Division of the Department of Economic Development of the Isle of Man Government under number 007042V operating in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its principal establishment and central administration at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 10,554,584.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.669;

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Cuprum Holding Limited, a company limited by shares duly incorporated and validly existing pursuant to and in accordance with the laws of the Isle of Man, having its corporate seat at Fort Anne, Douglas IM1 5PD, registered with the Companies Registry Division of the Department of Economic Development of the Isle of Man Government under number 007041V operating in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its principal establishment and central administration at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 21,110.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.760 (the Company),

represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy dated 24<sup>th</sup> December 2013, which remained attached and has been registered with the deed hereinafter referred, signed on December 31<sup>st</sup> 2013 before Maître Martine SCHAEFFER.

The appearing party, represented as stated hereabove

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party is currently the sole shareholder of the Company.

II. That the Sole Shareholder pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, dated December 31<sup>st</sup>, 2014, number 3176/2013 of her Répertoire, registered with the registration authorities, Actes Civils on January 7<sup>th</sup>, 2014 under Relation number LAC/2014/835, not yet deposited with R.C.S. Luxembourg and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Deed) resolved:

(1) to convert twenty-one thousand ninety-nine (21,099) redeemable shares in the Company into twenty-one thousand ninety-nine (21,099) ordinary shares.

(2) to amend and restate articles 1.1.9, 1.1.11 and 1.1.15 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall henceforth read as follows:

“ **1.1.9.** “Ordinary Shares” mean ordinary shares of £1.00 each in the capital of the Company having the rights specified in these Articles;

“ **1.1.11.** “Redeemable Shares” means the redeemable shares of £1.00 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

and

“ **1.1.15.** “Share” means an Ordinary Share or a Redeemable Share issued by the Company as the context permits and a reference the “Shares” means a reference to all or any Ordinary Shares and Redeemable Shares, as the context permits.”

(3) to amend and restate articles 4 to 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“

**4. Shares.**

4.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 21,110) represented by twenty-one thousand one hundred (21,100) ordinary shares and ten (10) redeemable shares of one British Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up,

4.2. Each holder of an ordinary share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of ordinary shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders. Each holder of a redeemable share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of redeemable shares are hereinafter collectively referred to as the Redeemable Shareholders.

4.3. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation

to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 6 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve of the Company.

4.4. Subject to the Solvency Test being satisfied immediately following such distribution, the Shareholders may resolve to distribute any profits of the Company. If the Shareholders so resolve, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

4.4.1 the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

4.4.2 all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

4.4.3 any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

4.5. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution and subject always to the Solvency Test being satisfied immediately following such distribution.

4.6. If at any time the Shares are divided into different Classes, the rights attached to any Class may only be varied by resolution of the Shareholders of that Class passed by a Shareholder or Shareholders holding at least 75 per cent of the Voting Rights exercisable in relation thereto.

4.7. The rights conferred upon the holders of the Shares of any Class shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the Shares of that Class, be deemed to be varied by the creation or issue of further Shares ranking pari passu with such Shares.

4.8. The Company may not issue shares other than Ordinary Shares and Redeemable Shares.

4.9. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders.

#### **5. Alteration of Share Capital.**

5.1. The Company may, by resolution of the Directors, alter the Company's share capital comprising Shares with par value in any way and, in particular but without prejudice to the generality of the foregoing, may:

5.1.1 consolidate and divide all or any such Shares into Shares of a larger amount;

5.1.2 redenominate all or any such Shares as Shares with a par value denominated in another currency on such basis as the Directors see fit; or

5.1.3 sub-divide all or any such Shares into Shares of smaller amount.

5.2. The Company's capital amounts to twenty-one thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 21,110) represented by twenty-one thousand one hundred (21,100) ordinary shares and ten (10) redeemable shares of one British Pound (GBP 1) each.

#### **6. Redemption of Capital.**

6.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price) provided that the Board is satisfied, on reasonable grounds, that the Company will immediately after such redemption and/or repurchase satisfy the Solvency Test.

6.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 6 of these Articles is permitted provided that:

6.2.1 all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

6.2.2 the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

6.2.3 the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

6.2.4 the redemption and/or repurchase is made in the context of a reduction of the capital of the Company provided that the Board is satisfied, on reasonable grounds, that the Company will immediately after such redemption and/or repurchase satisfy the Solvency Test. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 10 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

6.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

6.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares.

6.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 9 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

6.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

6.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

6.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

6.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account, if any, may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.”

(4) to amend and restate articles 8 and 9 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“

#### **8. Allocation of Profits.**

8.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

8.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be utilised. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders and subject always to the Solvency Test being satisfied immediately following such distribution being made. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

#### **9. Interim Dividends.**

9.1 Subject always to the Solvency Test being satisfied immediately following payment of such dividend, the sole shareholder or the shareholder’s meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

9.1.1 the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

9.1.2 the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

9.1.3 the rights of the Company’s creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

9.2 The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 4.”

(5) to amend and restated article 26 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“ 26. Liquidation.**

26.1 The Company may by a resolution of the Shareholders resolve that the Company be wound up voluntarily.

26.2 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of winding-up, the net assets (including share capital) shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

26.2.1 the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

26.2.2 the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

26.2.3 the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

26.2.4 the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.”

(6) to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

III. It appears the French version of the Deed refers, as from the second resolution (“deuxième résolution”), to “parts sociales remboursables” instead of “parts sociales rachetables”.

*Sole resolution:*

In light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the second resolution, the third resolution, the fourth resolution and the fifth resolution of the French version of the Deed so that they should henceforth be correctly read as follows:

*«Deuxième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 1.1.9, 1.1.11 et 1.1.15 des statuts de la Société (les Statuts) qui auront désormais la teneur suivante:

“ **1.1.9.** «Parts Sociales Ordinaires» désigne des parts ordinaires du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

“ **1.1.11.** «Parts Sociales Rachetables» désigne des parts rachetables du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

et

“ **1.1.15.** «Part Sociale» désigne, selon le contexte, une Part Sociale Ordinaire ou une Part Sociale Rachetable émise par la Société; la forme plurielle «Parts Sociales» fait quant à elle référence, selon le contexte, à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Rachetables.”

*Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 4 à 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**« 4. Parts sociales.**

4.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cent dix livres sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Rachetables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

4.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Rachetables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

4.3. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 6 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale de la Société.

4.4. Sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution, les Associés peuvent décider de distribuer tout bénéfice de la Société. Au cas où les Associés en décident ainsi, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

4.4.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

4.4.2 tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

4.4.3 tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

4.5. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution et toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution.

4.6. Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts sociales, les droits attachés à chacune de ces Classes peuvent être modifiés par une résolution des Associés détenteurs de ladite Classe, pour autant que le ou les Associés prenant cette résolution représentent au moins 75 pour cent des Droits de vote afférents.

4.7. Hormis les cas où les conditions d'émission le prévoient expressément, les droits conférés aux détenteurs de Parts sociales d'une Classe quelle qu'elle soit, ne sont pas censés varier du fait de la création ou de l'émission de Parts sociales de même rang (pari passu).

4.8. La Société ne peut émettre que des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Rachetables.

4.9. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés.

#### **5. Modification de la composition du capital social.**

5.1. La Société peut, sur décision de ses Gérants, modifier de quelque manière que ce soit son capital social et notamment la valeur nominale des Parts sociales qui le composent; elle peut notamment, sans préjuger de ce qui précède:

5.1.1 regrouper ou diviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus grand nombre de Parts sociales;

5.1.2 relibeller avec la même valeur nominale l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales dans toute autre devise que les Gérants jugeront appropriée; ou

5.1.3 subdiviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus petit nombre de Parts sociales.

5.2. Le capital social de la société se monte à vingt et un mille cent dix livres sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Rachetables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### **6. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

6.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Rachetables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement) pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité.

6.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 6 de ces Statuts, est permis à condition que:

6.2.1 toutes les Parts Sociales Rachetables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Rachetables;

6.2.2 les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

6.2.3 le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

6.2.4 le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 10 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

6.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Rachetables.

6.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Rachetables, les Parts Sociales Rachetables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Rachetables.

6.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Rachetables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 9 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

6.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

6.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

6.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Rachetables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

6.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission, s'il en existe, peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 8 et 9 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **8. Affectation des profits.**

8.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

8.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés, toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après que soit faite cette distribution. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Rachetables.

#### **9. Dividendes intérimaires.**

9.1. Toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après paiement de ces dividendes, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

9.1.1 le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

9.1.2 le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

9.1.3 les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

9.2. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Rachetables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 4."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte de l'article 26 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **26. Liquidation.**

26.1. La Société peut, par une résolution de ses Associés, décider sa mise en liquidation volontaire.

26.2. Le boni de liquidation (incluant le capital social), après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

26.2.1. les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.2. les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Rachetables en circulation, au pro rata;

26.2.3. les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.4. les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.”

V For the avoidance of doubt, the English version of the Deed and the other resolutions of the French version of the Deed, are not affected by the above rectifications.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Commerce and Companies Register (Registre du commerce et des Sociétés) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present amending deed are estimated at approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present amending deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present amending deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier,

par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cuprum GP Limited, société à responsabilité limitée constituée et existant valablement sous et en accord avec les lois l'Île de Man, dont le siège social est établi à Fort Anne, Douglas, IM1 5PD, dûment immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Division du Département du Développement Economique du Gouvernement de l'île de Man sous le numéro 007042V, opérant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son établissement principale et son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ayant un capital social de GBP 10,554,584.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.669;

étant l'associé unique (l'«Associé unique») de Cuprum Holding Limited, société à responsabilité limitée constituée et existant valablement sous et en accord avec les lois l'Île de Man, dont le siège social est établi à Fort Anne, Douglas, IM1 5PD, dûment immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Division du Département du Développement Economique du Gouvernement de l'île de Man sous le numéro 007041V opérant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son établissement principale et son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ayant un capital social de GBP 21,110.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.760 (la «Société»);

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 décembre 2013, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte ci-après cité, signé le 31 décembre 2013 pardevant Maître Martine SCHAEFFER,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit; à savoir:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société.

II. Que l'Associé Unique suivant un acte du 31 décembre 2013 de Maître Martine SCHAEFFER, susmentionnée, portant le numéro 3176/2013 de son répertoire, enregistré aux actes civils le 7 janvier 2014 sous le numéro LAC/2014/835, pas encore déposé au Registre de Commerce et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte) décida:



(1) de convertir vingt et un mille quatre-vingt-dix-neuf (21,099) parts sociales rachetables de la Société en vingt et un mille quatre-vingt-dix-neuf (21,099) parts sociales ordinaires.

(2) d'amender et de procéder à la refonte des articles 1.1.9, 1.1.11 et 1.1.15 des statuts de la Société (les Statuts) qui auront désormais la teneur suivante:

“ **1.1.9.** «Parts Sociales Ordinaires» désigne des parts ordinaires du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

“ **1.1.11.** «Parts Sociales Remboursables.» désigne des parts remboursables du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

et

“ **1.1.15.** «Part Sociale» désigne, selon le contexte, une Part Sociale Ordinaire ou une Part Sociale Remboursable émise par la Société; la forme plurielle «Parts Sociales» fait quant à elle référence, selon le contexte, à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Remboursables.”

(3) d'amender et de procéder à la refonte des articles 4 à 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

#### « 4. Parts sociales.

4.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cent dix livre sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Remboursables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

4.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

4.3. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 6 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale de la Société.

4.4. Sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution, les Associés peuvent décider de distribuer tout bénéfice de la Société. Au cas où les Associés en décident ainsi, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

4.4.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

4.4.2 tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

4.4.3 tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

4.5. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution et toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution.

4.6. Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts sociales, les droits attachés à chacune de ces Classes peuvent être modifiés par une résolution des Associés détenteurs de ladite Classe, pour autant que le ou les Associés prenant cette résolution représentent au moins 75 pour cent des Droits de vote afférents.

4.7. Hormis les cas où les conditions d'émission le prévoient expressément, les droits conférés aux détenteurs de Parts sociales d'une Classe quelle qu'elle soit, ne sont pas censés varier du fait de la création ou de l'émission de Parts sociales de même rang (pari passu).

4.8. La Société ne peut émettre que des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Remboursables.

4.9. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés.

#### **5. Modification de la composition du capital social.**

5.1. La Société peut, sur décision de ses Gérants, modifier de quelque manière que ce soit son capital social et notamment la valeur nominale des Parts sociales qui le composent; elle peut notamment, sans préjuger de ce qui précède:

5.1.1 regrouper ou diviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus grand nombre de Parts sociales;

5.1.2 relibeller avec la même valeur nominale l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales dans toute autre devise que les Gérants jugeront appropriée; ou

5.1.3 subdiviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus petit nombre de Parts sociales.

5.2. Le capital social de la société se monte à vingt et un mille cent dix livre sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Remboursables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

## **6. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

6.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement) pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité.

6.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 6 de ces Statuts, est permis à condition que:

6.2.1 toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

6.2.2 les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

6.2.3 le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

6.2.4 le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 10 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

6.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

6.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

6.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 9 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Remboursables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

6.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

6.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

6.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

6.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission, s'il en existe, peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales."

(4) d'amender et de procéder à la refonte des articles 8 et 9 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

## “ 8 Affectation des profits.

8.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

8.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entière ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés, toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après que soit faite cette distribution. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

## 9. Dividendes intérimaires.

9.1. Toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après paiement de ces dividendes, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

9.1.1 le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

9.1.2 le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

9.1.3 les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

9.2. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 4.”

(5) d'amender et de procéder à la refonte de l'article 26 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

## “ 26. Liquidation.

26.1. La Société peut, par une résolution de ses Associés, décider sa mise en liquidation volontaire.

26.2. Le boni de liquidation (incluant le capital social), après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

26.2.1. les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.2. les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

26.2.3. les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.4. les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.”

(6) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

III. Il apparaît que dans la version française de l'Acte, à partir de la deuxième résolution, il est fait référence à «parts sociales remboursables» au lieu de «parts sociales rachetables».

### *Unique résolution*

Compte tenu des considérations qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier la deuxième résolution, la troisième résolution, la quatrième résolution et la cinquième résolution de la version française de l'Acte de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### *«Deuxième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 1.1.9, 1.1.11 et 1.1.15 des statuts de la Société (les Statuts) qui auront désormais la teneur suivante:

“ 1.1.9. «Parts Sociales Ordinaires» désigne des parts ordinaires du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

“ 1.1.11. «Parts Sociales Rachetables» désigne des parts rachetables du capital de la Société d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;”

et

“ 1.1.15. «Part Sociale» désigne, selon le contexte, une Part Sociale Ordinaire ou une Part Sociale Rachetable émise par la Société; la forme plurielle «Parts Sociales» fait quant à elle référence, selon le contexte, à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Rachetables.”

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 4 à 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **« 4. Parts sociales.**

4.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cent dix livres sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Rachetables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

4.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Rachetables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

4.3. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 6 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale de la Société.

4.4. Sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution, les Associés peuvent décider de distribuer tout bénéfice de la Société. Au cas où les Associés en décident ainsi, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

4.4.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

4.4.2 tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

4.4.3 tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

4.5. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution et toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après cette distribution.

4.6. Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts sociales, les droits attachés à chacune de ces Classes peuvent être modifiés par une résolution des Associés détenteurs de ladite Classe, pour autant que le ou les Associés prenant cette résolution représentent au moins 75 pour cent des Droits de vote afférents.

4.7. Hormis les cas où les conditions d'émission le prévoient expressément, les droits conférés aux détenteurs de Parts sociales d'une Classe quelle qu'elle soit, ne sont pas censés varier du fait de la création ou de l'émission de Parts sociales de même rang (pari passu).

4.8. La Société ne peut émettre que des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Rachetables.

4.9. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés.

#### **5. Modification de la composition du capital social.**

5.1. La Société peut, sur décision de ses Gérants, modifier de quelque manière que ce soit son capital social et notamment la valeur nominale des Parts sociales qui le composent; elle peut notamment, sans préjuger de ce qui précède:

5.1.1 regrouper ou diviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus grand nombre de Parts sociales;

5.1.2 relibeller avec la même valeur nominale l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales dans toute autre devise que les Gérants jugeront appropriée; ou

5.1.3 subdiviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus petit nombre de Parts sociales.

5.2. Le capital social de la société se monte à vingt et un mille cent dix livres sterling (GBP 21,110.-) représenté par vingt et un mille cent (21,100) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Rachetables d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### **6. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.**

6.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Rachetables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement) pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité.

6.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 6 de ces Statuts, est permis à condition que:

6.2.1 toutes les Parts Sociales Rachetables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Rachetables;

6.2.2 les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

6.2.3 le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

6.2.4 le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société pour autant que le Conseil est d'avis, d'après des motifs raisonnables, que la Société satisfera immédiatement après un tel remboursement et/ou rachat au Test d'insolvabilité. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 10 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

6.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Rachetables.

6.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Rachetables, les Parts Sociales Rachetables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Rachetables.

6.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Rachetables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 9 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

6.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

6.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

6.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Rachetables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

6.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission, s'il en existe, peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte des articles 8 et 9 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **" 8. Affectation des profits.**

8.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Réserve Légale). Cette affectation à la

Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

8.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entière ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés, toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après que soit faite cette distribution. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Rachetables.

#### **9. Dividendes intérimaires.**

9.1. Toujours sous réserve de la satisfaction du Test d'insolvabilité immédiatement après paiement de ces dividendes, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

9.1.1 le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

9.1.2 le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

9.1.3 les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

9.2. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Rachetables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 4."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé unique décide d'amender et de procéder à la refonte de l'article 26 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« 26. Liquidation.**

26.1. La Société peut, par une résolution de ses Associés, décider sa mise en liquidation volontaire.

26.2. Le boni de liquidation (incluant le capital social), après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

26.2.1. les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.2. les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Rachetables en circulation, au pro rata;

26.2.3. les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

26.2.4. les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata."

IV. Afin d'éviter toute confusion, la version anglaise de l'Acte et les autres résolutions de la version française de l'Acte, ne sont pas affectés par les rectifications susmentionnées.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses afférant au présent acte est estimé à environ six cents euros (EUR 600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte notarié, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4529. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022019/729.

(140026520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.332.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 159849 (the “Sole Shareholder”),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” (the “Articles”) which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

**Art. 2.** The Company’s name is “BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.- (Twenty Thousand United States Dollars), represented by 20,000 (Twenty Thousand) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.



The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting physically held in Luxembourg or by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means initiated from Luxembourg allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of

accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

The first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

BBA Aviation S.à r.l., here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (Twenty Thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by BBA Aviation S.à r.l. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) in cash.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Daniel Vincent Marcinik, born in Arizona, United States of America, on 28 October 1964, residing professionally at 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Iain Macleod, born in Glasgow, Scotland, on 8 August 1955, residing at Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Tony Whiteman, born in Hamilton, New Zealand, on 24 May 1969, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159849 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de leur participation dans le capital social.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance tenue physiquement à Luxembourg par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, initié de Luxembourg, approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

BBA Aviation S.à r.l., représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) est à la disposition de la Société.

#### *Description de l'apport*

L'apport réalisé par BBA Aviation S.à r.l. contre l'émission des parts sociales de la Société est composé de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) en numéraire.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, frais ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Daniel Vincent Marcinik, né en Arizona, Etats-Unis d'Amérique, le 28 octobre 1964, demeurant professionnellement au 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, Etats Unis d'Amérique;

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- M. Iain Macleod, né à Glasgow, Ecosse, le 8 août 1955, résidant Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Tony Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle-Zélande, le 24 mai 1969, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021973/536.

(140026683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

---

**Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.650,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Timken (Bermuda) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered under register number 41470, acting by its general partner Timken (Gibraltar) 2 Limited, a company with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and with registration number 99905,

here represented by Ms. Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Global Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.854, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, of 6 September 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2377, page 114064 on 22 October 2007 (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, of 31 October 2013, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

a. Increase of the Company's share capital by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25.) so as to raise it from its current amount of Twelve Thousand Six Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 12,625.-) represented by Five Hundred and Five (505) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, to Twelve Thousand Six Hundred and Fifty Euro (EUR 12,650.-) represented by Five Hundred and Six (506) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, by the issue of one new share (part sociale) with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with share premium;

b. Accept the subscription for the New Share by Timken (Bermuda) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and full payment of the New Share at nominal value, together with share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company;

c. Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. and b.; and

d. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25.) so as to raise it from its current amount of Twelve Thousand Six Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 12,625.-) represented by Five Hundred and Five (505) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, to Twelve Thousand Six Hundred and Fifty Euro (EUR 12,650.-) represented by Five Hundred and Six (506) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, by the issue of the New Share, to be fully paid up at nominal value, together with a share premium of a total amount of Two Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,999,975.-).

### *Subscription/Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium of a total amount of Two Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,999,975.-), by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the "Receivable").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Receivable has been certified by a valuation report issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company on 21 November 2013 (the "Report") at the amount of Three Million Euro (EUR 3,000,000.-), to be allocated as follows:

- an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of Two Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,999,975.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

#### **" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred and fifty euro (EUR 12,650.-) represented by four hundred and six (506) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

### *Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Timken (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, les Bermudes, enregistré sous le numéro de registre 41470, agissant par son general partner Timken (Gibraltar) 2 Limited, une société ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et avec le numéro d'enregistrement 9905,

ici représenté par Aline Nassoy, Avocate à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Global Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.854, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2377, page 114064 du 22 octobre 2007 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler en date du 31 octobre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 12.625,-), représenté par cinq cent cinq (505) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à douze mille six cent cinquante Euro (EUR 12.650,-), représenté par cinq cent six (506) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), avec une prime d'émission;

b. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par Timken (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership organisée et existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), et libération intégrale de cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, par apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société;

c. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a. et b.; et

d. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 12.625,-), représenté par cinq cent cinq (505) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à douze mille six cent cinquante Euro (EUR 12.650,-), représenté par cinq cent six (506) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par l'émission de la Nouvelle Part Sociale, à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 2.999.975).

*Souscription/ Libération*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 2.999.975), par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société (la «Créance»).

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare que la valeur de la Créance a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 21 novembre 2013 (le «Rapport»), à un montant de trois millions d'Euro (EUR 3.000.000), à allouer telle que suit:

- un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) est à allouer au compte capital social de la Société; et
- un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 2.999.975) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert en nature de la Créance et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

*Seconde résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la société est fixé à douze mille six cent cinquante euros (EUR 12.650,-) représenté par cinq cent six (506) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

*Déclaration*

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022432/171.

(140026318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**Turbine Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.130.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Turbine Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck dated November 22, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

**THERE APPEARED:**

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.281, and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Suppression of the nominal value of the shares, (ii) Change of the functional currency of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), (iii) conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD) using the exchange rate quoted by the European Central Bank on December 2, 2013 according to which one Euro (EUR 1.-) equals to one point three five three United States Dollar (USD 1,353), (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) and (v) setting the par value at one United States Dollar (USD 1.-);

2. Increase of the share capital of the Company to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by way of the issuance of new shares in the capital of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

3. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 2 by a contribution in cash, it being understood that the amount expressed in United States Dollars will be rounded down to the next integral number and any surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment to article 6 of the Company's Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to record, on behalf of the Company, the conversion

of the currency of the share capital of the Company, the new number of shares in issue and the new par value of the shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of December 2, 2013.

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) using the exchange rate quoted by the European Central Bank on December 2, 2013 according to which one Euro (EUR 1.-) equals to one point three five three United States Dollar (USD 1.353), so that the share capital now amounts to sixteen thousand nine hundred and twelve United States Dollars (USD 16,912), it being understood that an amount of fifty cents (USD 0.50) shall be allocated to the share premium account of the Company as a result of the conversion.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) and to set the number of shares at sixteen thousand nine hundred and twelve (16,912.-) with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, in exchange for and replacement of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges that proof of the above exchange rate has been given to the notary through a financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the Sole Shareholder and the notary.

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand eighty-eight United States Dollars (USD 3,088.-) to bring it to an amount of twenty-thousand United States Dollars (USD 20,000), by way of the issuance of three thousand and eighty-eight (3,088) new shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Travis Investment S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for three thousand and eighty-eight (3,088) newly issued shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of three thousand one hundred and four United States Dollars and forty-one cents (USD 3,104.41).

The aggregate amount of three thousand one hundred and four United States Dollars and forty-one cents (USD 3,104.41.-) shall be allocated as follows:

- three thousand eighty-eight United States Dollars (USD 3,088.-) shall be allocated to the nominal capital account of the Company, and
- sixteen United States Dollars and forty-one cents (USD 16.41) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount is at the disposal of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the new number of shares in issue and the new par value of the shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour de décembre,

par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Turbine Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 22 novembre 2013 qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient cent pour cent (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Annulation de la valeur nominale des parts sociales, (ii) changement de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD), (iii) conversion du montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars américains (USD) calculé au taux de change en vigueur publié par la Banque Centrale Européenne le 2 décembre 2013 selon lequel un euro (EUR 1,-) correspond à un virgule trois cinq trois dollar américain (USD 1,353), (iv) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) et (v) détermination de la valeur nominale à un dollar américain (USD 1,-);

2. Augmentation de capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), par l'émission de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié au point 2 par un apport en numéraire, étant entendu que le montant exprimé en dollars américains sera arrondi au nombre entier inférieur et que tout surplus sera alloué au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, d'enregistrer, pour le compte de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, le nouveau nombre de parts sociales émises et la nouvelle valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

L'Associé Unique décide de modifier la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet à compter du 2 décembre 2013.

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société d'un montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) selon le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 29 novembre 2013 selon lequel un euro (EUR 1,-) correspond à un virgule trois cinq trois dollar américain (USD 1,353), de sorte que le capital social est porté à seize mille neuf cent douze dollars américains (USD 16.912.-), étant entendu que le montant de cinquante centimes (USD 0,50) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société suite à la conversion.

L'Associé Unique décide de déterminer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) et de déterminer le nombre de parts sociales à seize mille neuf cent douze (16.912) ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, en échange de et en remplacement des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique reconnaît que la preuve du taux de change indiqué ci-dessus a été donné au notaire par le biais d'une publication financière qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'Associé Unique et le notaire.

L'Associé Unique décide ensuite de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cent cinq dollars américains afin de le porter à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille quatre-vingt-huit (3.088) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Payement*

Sur ce, Travis Investment S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille quatre-vingt-huit (3.088) nouvelles parts sociales émises, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par une contribution en numéraire d'un montant de trois mille cent quatre dollars américains et quarante et un centimes (USD 3104.41).

Le montant total de trois mille cent quatre dollars américains et quarante et un centimes (USD 3104.41) sera alloué de la manière suivante:

- trois mille quatre-vingt-huit dollars américains (USD 3.088,-) sera alloué au compte de capital social de la Société, et
- seize dollars américains et quarante et un centimes (USD 16,41) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total est à la disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

Tel qu'il en résulte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, d'enregistrer, pour le compte de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, le nouveau nombre de parts sociales émises et la nouvelle valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui seront mis à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est fait à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022437/212.

(140026624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.777.625,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of February,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Ms. Christel Bachorz, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31 January 2014,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 137051 and incorporated under the initial name of LSREF Lux Investments I S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 April 2008 number 896, which articles of incorporation have been amended for the last time on 3 January 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting of the Company is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 3,747,625.- (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,777,625.- (three million seven hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 240 (two hundred forty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro);

2) Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above;

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 3,747,625.- (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,777,625.- (three million seven hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 240 (two hundred forty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro).



### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for 240 (two hundred forty) new ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 30,000.- (thirty thousand euro).

All the 240 (two hundred forty) new ordinary shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 30,221 (thirty thousand two hundred twenty-one) ordinary shares of the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,777,625.- (three million seven hundred seventy-seven thousand six hundred twenty five euro), represented by 30,221 (thirty thousand two hundred twenty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

### *Third resolution*

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 240 (two hundred forty) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mme Christel Bachorz, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2014,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Caroline Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137051, constituée sous le nom initial de LSREF Lux Investments I S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2008 numéro 896, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 janvier 2014 selon un acte du notaire instrumentaire, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000.- (trente mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 3.747.625.- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.777.625.- (trois millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 240

(deux cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 3.747.625,- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.777.625,- (trois millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros).

#### *Souscription - Paiement*

A comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci avant, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire de EUR 30.000,- (trente mille euros).

L'ensemble des 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 30.000,- (trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 30.221 (trente mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 3.777.625,- (trois millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 30.221 (trente mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 240 (deux cent quarante) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bachorz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 février 2014. LAC/2014/5897 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022593/157.

(140027334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

## **Eupraxia a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7720 Colmar-Berg, 22, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg F 9.835.

### — STATUTEN

#### **I. Bezeichnung, Gegenstand, Dauer und Sitz**

**Art. 1.** Die Vereinigung ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck im Sinne des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 und trägt die Bezeichnung „Eupraxia“ a.s.b.l. (hiernach bezeichnet als „die Vereinigung“).

**Art. 2.** Eupraxia a.s.b.l. übernimmt die Rolle einer internationalen Vereinigung zur Ausarbeitung und Förderung von Projekten im sozialen Bereich und ist in der Region Trier-Luxemburg tätig.

- Eupraxia a.s.b.l. sieht in einer optimalen ressourcenorientierten Planung der unmittelbaren Zukunft die zentrale Voraussetzung für die Weiterentwicklung der lebensweltlichen Bewältigungsstrategien und somit einer persönlich sinnstiftenden und erfolgreichen Lebensführung.

- Ein weiteres Ziel ist die Verbesserung und Vereinfachung der Interaktion zwischen privaten Individuen und staatlichen und privaten Institutionen zwecks strukturbildender, nachhaltiger, zukunftsorientierter Entwicklung.

- Eupraxia a.s.b.l. sieht ihre Aufgabe insbesondere in der Förderung der Informations-, Bildungs- und Öffentlichkeitsarbeit. Dies wird wahrgenommen durch:

- \* die Gestaltung und Unterstützung von themenbezogenen Projekten,
- \* die Publikation von Informationsmaterial,
- \* die Einrichtung von fachbezogenen Arbeitskreisen,
- \* Arbeitstagen, Seminare, und Infoabende und
- \* Inter-institutionelle Kooperation.

- Eupraxia a.s.b.l. bietet die Möglichkeit sich durch persönliches Mitwirken an den Projekten am Entstehen eines Dialoges hinsichtlich einer optimalen soziokulturellen Vernetzung und zielgerichteten Lebensführung zu beteiligen.

- Unsere Herausforderung sehen wir in der Weiterentwicklung und der Implementierung unserer besten Projekte in anderen Regionen.

**Art. 3.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Vereinigung ist in L-7720 Colmar-Berg, 22, rue Faubourg, festgelegt. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb des Landes verlegt werden.

#### **II. Mitgliedschaft, Aufnahme, Austritt, Ausschluss, Einspruch, Mitgliedsbeitrag**

**Art. 5.** Die Vereinigung besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Der Vereinigung können Personen beitreten, die mindestens 16 Jahre alt sind und die an deren Zielen interessiert sind, sie ideell und finanziell unterstützen, oder an der Gestaltung deren Arbeit aktiv mitwirken wollen. Die Haftung der Mitglieder ist auf deren Einlagen begrenzt.

**Art. 6.** Die Aufnahme ist schriftlich zu beantragen. Über die Aufnahme entscheidet der Verwaltungsrat. Dieser kann die Aufnahme verweigern ohne dafür einen Grund nennen zu müssen.

**Art. 7.** Der Austritt aus der Vereinigung ist jederzeit durch eine schriftliche Mitteilung an die Vereinigung möglich.

**Art. 8.** Bei Vorliegen gewichtiger Gründe (z.B. bewusster Zuwiderhandlungen gegen den Satzungszweck, Verzug der Beitragszahlungen trotz Mahnung) kann der Verwaltungsrat der Vereinigung den Ausschluss eines Mitgliedes beschließen.

**Art. 9.** Bei Ablehnung des Aufnahmegesuchs oder bei Ausschluss durch den Verwaltungsrat kann bei der Generalversammlung Einspruch erhoben werden. Letztere trifft die endgültige Entscheidung, wobei eine Zweidrittelmehrheit für einen Ausschluss erforderlich ist. Das ausscheidende Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

**Art. 10.** Die Höhe der jährlichen Mitgliedsbeiträge wird auf Vorschlag des Verwaltungsrates von der Generalversammlung festgesetzt und darf 50 Euro nicht überschreiten.

#### **III. Generalversammlung**

**Art. 11.** Mindestens einmal jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Die Einladung hierzu muss mindestens 14 Tage vor dem Termin per einfachem Rundschreiben, unter Bekanntgabe der Tagesordnung durch den Verwaltungsrat erfolgen, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.

**Art. 12.** Eine außerordentliche Generalversammlung ist einzuberufen, wenn mindestens ein Fünftel der Mitglieder dies beantragt, oder der Verwaltungsrat es für notwendig erachtet.

**Art. 13.** Die Generalversammlung beschließt insbesondere über folgende Punkte:

- Satzungsänderungen;

- Auflösung der Vereinigung;
- Ernennung und Abberufung der Verwaltungsmitglieder;
- Genehmigung des Jahresberichtes und Entlastung des Verwaltungsrates;
- Ernennung und Abberufung, von zwei Kassenrevisoren;
- Genehmigung des Kassenrevisorehberichtes;
- Festsetzung des Mitgliedsbeitrages;
- Ausschluss eines Mitgliedes.

Anträge zur Tagesordnung müssen 8 Tage vor dem Termin schriftlich beim Verwaltungsrat eingereicht werden. Verspätete Anträge können in die Tagesordnung aufgenommen werden, wenn mindestens ein Drittel der anwesenden Mitglieder der Dringlichkeit zustimmt.

**Art. 14.** Die Beschlüsse werden vom Verwaltungsrat mit einfacher Mehrheit gefasst. Jedes Mitglied kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Generalversammlungen vertreten lassen. Beschlüsse über die Satzungsänderungen einschließlich Änderungen des Gegenstandes der Vereinigung sowie über den Ausschluss von Mitgliedern und die Auflösung der Vereinigung werden ausschließlich vom Verwaltungsrat mit einfacher Mehrheit getroffen.

**Art. 15.** Der Vorsitzende des Verwaltungsrates leitet die Generalversammlung. Über jede Versammlung ist vom stellvertretenden Vorsitzenden ein Protokoll zu führen, welches am Sitz der Vereinigung den Mitgliedern zur Verfügung steht.

#### IV. Verwaltungsrat

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat ist ein Kollegialorgan und besteht aus dem ersten Vorsitzenden, dem stellvertretenden Vorsitzenden und dem Kassen- und Materialwart. Die Rolle der Sekretärin wird vom ersten Vorsitzenden übernommen, der sich diese Arbeit mit dem Ansprechpartner für die Region Luxemburg teilt. Alle Verwaltungsratsmitglieder dürfen eine Vergütung für die geleistete regelmäßige organisatorische, administrative, etc. Arbeit verlangen.

**Art. 17.** Die Verwaltungsratsmitglieder üben Ihre Tätigkeit aus, solange dieser Verein existiert. Wie in Art. 16. erwähnt, wird der Verein von einem ersten Vorsitzenden, einem stellvertretenden Vorsitzenden und Kassen- und Materialwart geleitet. Die erste Vorsitzende, Mihaela Milanova, übernimmt zusätzlich die Rolle der Sekretärin und ist für die Aufgabenbereiche Medien und IT-Support zuständig. Die stellvertretende Vorsitzende, Nina Nikolova, beschäftigt sich mit der Projektplanung und ist in den Bereichen Öffentlichkeitsarbeit und Human Resources tätig. Hristana Tzarevska ist für alle anfallenden finanziellen Belange zuständig und übernimmt die Rolle der Material- und Kassenwärtin. Als zweiter Sekretär und Ansprechpartner für Luxemburg ist Laurent Heck beschäftigt. Scheidet ein Mitglied des Verwaltungsrats aus seinem Amt aus, so ist, soweit keine ordentliche Mitgliederversammlung in dem Zeitraum stattfindet, in den folgenden 6 Wochen eine außerordentliche Mitgliederversammlung einzuberufen. Dort wird durch einfache Mehrheit ein Ersatzmitglied gewählt.

**Art. 18.** Alle Entscheidungen werden von den vier Mitgliedern des Verwaltungsrates getätigt und dabei gilt die einfache Mehrheit als entscheidend.

**Art. 19.** Der Verwaltungsrat hat allgemeine Verwaltungsbefugnisse. Ihm obliegen die Führung der Vereinigung, die Vertretung bei öffentlichen Anlässen, sowie der Kontakt mit den Behörden. In diesem Rahmen kann der Verwaltungsrat sämtliche Verträge oder einseitige Rechtsgeschäfte abschließen, welche die Vereinigung oder deren bewegliches oder unbewegliches Gut bindet. Die Unterschrift von drei der Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet die Vereinigung rechtskräftig. Der Verwaltungsrat vertritt den Verein in allen gerichtlichen und außergerichtlichen Angelegenheiten. Die Mitglieder des Vorstandes haben Alleinvertretungsrecht. Der Verwaltungsrat kann Verpflichtungen für den Verein nur mit Beschränkung auf das Vereinsvermögen eingehen. Seine Vollmacht ist insoweit begrenzt.

#### V. Geschäftsjahr

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März.

#### V. Kontenführung

**Art. 21.** Die Konten werden von dem Material- und Kassenwart verwaltet, der Mitglied des Verwaltungsrates ist. Die Zustimmung der Konten wird durch die Generalversammlung, anschließend an den Kassenbericht, vorgenommen.

#### VI. Auflösung der Vereinigung

**Art. 22.** Die Vereinigung kann durch Beschluss der Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit der anwesenden Mitglieder aufgelöst werden. Der Antrag muss auf der Einladung mitgeteilt werden. Auf dieser Versammlung müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend sein.

**Art. 23.** Bei Auflösung der Vereinigung, oder bei Wegfall ihres bisherigen Zwecks, fällt das Vermögen an eine zu bestimmende Vereinigung/Stiftung mit ähnlicher Zielsetzung, oder an den Sozialfonds der Gemeinde des Sitzes der Vereinigung.

## VII. Sonstiges

**Art. 24.** Für alle nicht geregelten Fragen gilt das abgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck, Vorname, Name, Beruf, Adresse, Nationalität sowie Geburtstag und Geburtsort der Gründungsmitglieder:

1. Mihaela Petkova Milanova, Kommunikations- und Medienwissenschaftlerin, 22, rue Faubourg, L-7720 Colmar-Berg, Deutsche, geboren am 12. Oktober 1978 in Vidin (Bulgarien), erste Vorsitzende und Sekretärin,

2. Nina Nikolaeva Nikolova, Kulturwissenschaftlerin und Philosophin, 10, Am Hötzig, D-54296 Trier, Bulgarin, geboren am 12. März 1984 in Varna (Bulgarien), stellvertretende Vorsitzende,

3. Hristana Milenova Tzarevska, BWL, 37, Alkuinstr., D-54292 Trier, Bulgarin, geboren am 17. Juli 1987 in Sofia (Bulgarien), Material- und Kassenwärtin,

4. Laurent Heck, Erzieher (laufendes Studium der Soziologie und Philosophie), 22, rue Faubourg, L-7720 Colmar-Berg, Luxemburger, geboren am 24. Mai 1978 in Ettelbruck (Luxemburg), zweiter Sekretär und Experte für Region Luxemburg, Trier, den 07. Februar 2014. Mihaela Milanova / Hristana Tzarevska / Nina Nikolova / Laurent Heck.

Référence de publication: 2014022495/119.

(140026014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

### **Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-third day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Was held

the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) qualifying as a Société d'Investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé denominated "Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF-FIS", registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.810, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Company").

The Company has been constituted by notarial deed of the undersigned notary, on 8 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2455 of 8 October 2008. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and the last time on 30 December 2011 pursuant to a deed of Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 587 of 6 March 2012;

The meeting of the Sole Shareholder is presided over by Mr Raymond THILL residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman has appointed as Secretary Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg.

The meeting has appointed as scrutineer Marilyn KRECKÉ, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

I. That the Sole Shareholder represented at the meeting as well as the number of shares it holds has been inscribed on an attendance list signed by the proxyholder, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by represented Sole Shareholder to the present meeting, signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary.

II. That all of the 136,691,733 (one hundred thirty six million six hundred ninety one thousand seven hundred thirty three) shares representing the whole subscribed capital of the Company are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. To appoint the chairman of the meeting
2. To dissolve the Company and place it into voluntary liquidation.
3. To approve the opening balance sheet of the Company dated 30 November 2013 which includes the anticipated and estimated costs of liquidation.
4. To accept the resignation of each of the current members of the board of directors of the Company, namely Vanessa Molloy, Kavitha Ramachandran and Robert Francis Kuzloski.
5. To appoint Vanessa Molloy, with professional address at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, as the liquidator of the Company (the "Liquidator") and to confer upon her the widest powers set forth set forth in articles 144, 145, 146,

147 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law") and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise and transfer the assets and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company.

6. Conditional on the preceding resolutions being passed, to authorise the Liquidator to make one or more interim liquidation distributions alternatively to make advance payment of the liquidation surplus, in cash or in kind, to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

7. To authorise the Liquidator to take any measures and carry out any operations that she may deem necessary or expedient for the purposes of the liquidation, including the ratification or execution of any agreements for the proper administration and management of the Company and its assets pending the closure of the liquidation.

8. To authorise the Liquidator, to delegate some of her powers to one or several persons, for the purposes of the proper administration and management of the assets of the Company pending the closure of the liquidation.

9. Miscellaneous.

The facts, after having been laid down, established and verified by the meeting as being true, the meeting considering itself to be duly convened has after examining the agenda of the meeting and having deliberated, resolved as follows:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet of the Company as at 30 November 2013, which includes the anticipated and estimated costs of liquidation.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of each of the current members of the board of directors of the Company, namely Vanessa Molloy, Kavitha Ramachandran and Robert Francis Kuzloski.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Vanessa Molloy, with professional address at 56 rue Charles Martel, Luxembourg L-2134 as the liquidator of the Company (the "Liquidator") and to confer upon her the widest powers set forth set forth in articles 144, 145, 146, 147 et seq. of the Law and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise and transfer the assets and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise the Liquidator to make one or more interim liquidation distributions alternatively to make advance payment of the liquidation surplus, in cash or in kind, to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise the Liquidator to take any measures and carry out any operations that she may deem necessary or expedient for the purposes of the liquidation, including the ratification or execution of any agreements for the proper administration and management of the Company and its assets pending the closure of the liquidation.

*Eight resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise the Liquidator, to delegate some of her powers to one or several persons, for the purposes of the proper administration and management of the assets of the Company pending the closure of the liquidation.

As there is no other point on the agenda and as nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded only in English.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, notary, the present original deed.

Signé: R. Thill, G. Saggi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60560. Reçu douze euros Eur 12.-  
Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022725/107.

(140027205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**I.B.C. (Luxembourg), International Business Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 159177, constituée suivant acte reçu le 7 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 480 du 22 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C no 124 du 15 janvier 2014 et no 189 du 22 janvier 2014
- dans le journal luxembourgeois Letzebuenger Wort du 16 janvier 2014 et du 23 janvier 2014

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que sur les 919 (neuf cent dix-neuf) actions, représentant l'intégralité du capital social, 470 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.
- 2.- Modification afférente du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6004. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014023437/47.

(140028186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025223/9.

(140030524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Management Golf et Propriétés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.083.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025509/9.

(140030812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Inveralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014025406/10.

(140030504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---

**Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.157.

En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN -H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014025565/17.

(140030370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

---